

**Politiques de lutte contre la pauvreté en Mauritanie**

**Dr. Khattar CHEIBANI<sup>1</sup>**

Université Asrya de Nouakchott - Mauritanie

kcheibani@yahoo.fr

Received: 08/06/2020

Published: 16/11/2020

**Abstract:**

Poverty reduction is today one of the major challenges of this end of the Century. Mauritania has undertaken for several years to conduct an active policy of poverty reduction. To this end, a National Strategy to combat poverty was adopted in 1994 and a specific program to combat poverty. The results show a relative robustness as for the classification of the social states in terms of poverty of three principal groups. By order descending of poverty, the latter are: the rural sector of the River and the South & South-East, urban zones of the River and the South & South-East, as well as the rural Center-North; Nouakchott and cities of Center-North. This conclusion was obtained with a poverty line of 40 402 ouguiyas per capita and per annum — determined by the approach of the cost of the basic needs —, and is independent of the taking into account of a scale factor of the households different from the unit. In addition, the regression of rural and urban poverty in Mauritania between 1990 and 2015 shows that, for additive measurements, it is stronger in relative terms in the urban sector, compared to the rural sector, whereas the reverse prevails in absolute terms. Moreover, the regional structure of poverty is only changed in rural sector, the area of the River being impoverished, relative at the other rural zones. On the other hand, the relative importance of poverty in the secondary cities is always highest compared to Nouakchott. Such results would tend to show the absence of antagonism between the policies of adjustment and the reduction of poverty and, at the same time, the advisability of focusing the actions in direction of the rural sector in order to fight the latter most effectively.

**Keywords:** Mauritania, poverty, exclusion, program, structure, Micro, Credits, Women's work

**Introduction:**

La Mauritanie a connu depuis son indépendance, plusieurs programmes nationaux en vue de réduire la pauvreté et la promotion de l'emploi. Cependant la faible portée de ces programmes d'assistance ont fait prendre conscience de l'importance de la diversification des moyens de lutte contre la pauvreté en particulier l'encouragement de la croissance par le financement de la micro entreprise, permettant ainsi l'accès des pauvres aux sources pérennes de financement.

En 2010, une nouvelle révision a été entamée avec comme objectif l'élaboration d'un troisième plan d'actions qui couvre la période 2011-2015. Cette révision est basée sur le bilan, le diagnostic, les enseignements tirés de la mise en œuvre du CSPL II ainsi que sur les perspectives pour la période 2011- 2015.

Dans ce contexte, l'on se demande quels seront les effets escomptés d'une telle politique sur les dépenses sociales et comment les pouvoirs publics vont-ils appréhender la complexité du phénomène de pauvreté et d'exclusion sociale en milieu rural et urbain ?

Dans ce cadre il a réalisé au cours de cette période un important programme d'enquêtes. Ce programme a permis la réalisation du premier profil de pauvreté en Mauritanie, publié en 1992 et d'une deuxième étude permettant de mesurer l'évolution de la pauvreté durant la période 1990-2015. Ce sont précisément ces résultats qui seront présentés dans cet article.

<sup>1</sup>- Corresponding author: Khattar CHEIBANI : kcheibani@yahoo.fr

## I- Le profil de la pauvreté en Mauritanie :

### • Qui sont les pauvres en Mauritanie?

L'analyse spatiale a mis en évidence que les zones rurales sont les plus pauvres, aussi c'est dans ces zones que l'on rencontre les groupes socio-économiques les plus touchés par ce phénomène.

Ainsi, l'incidence de la pauvreté est de 73,5% et sa profondeur de 30% chez les agriculteurs du Rural Autre. Dans ce milieu, la pauvreté ne touche pas seulement les agriculteurs. Le groupe des Non Agriculteurs du Rural Autre est lui aussi fortement affecté par ce phénomène dans la mesure où 64,9% des ménages dont le chef est non agriculteurs dans ce milieu sont pauvres. Les agriculteurs du Rural Fleuve quant à eux ont une incidence de la pauvreté de 64% et une profondeur de 24%, ce qui en fait le groupe socio-économique le plus pauvre après ceux du Rural Autre.

En milieu urbain le groupe le plus affecté par la pauvreté est celui des indépendants des autres villes avec une étendue de la pauvreté de 42,6% et une profondeur de 14%. Les groupes socio-économiques issus de Nouakchott et les salariés urbains ont des niveaux de pauvreté voisins. Dans ces groupes, environ 20% des individus vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'éclatement du groupe salarié urbains en deux sous-groupes : salariés protégés et salariés non protégés indique que l'incidence de la pauvreté est voisine dans ces deux sous-groupes. En effet, l'étendue de la pauvreté est de 30,2% chez les salariés protégés et 33,5% pour les salariés non protégés. En revanche l'extrême pauvreté est nettement plus présente chez les salariés non protégés que chez les protégés. Ainsi, les ultras pauvres représentent 21,3% des individus appartenant à un ménage dont le chef est un salarié non protégés alors que ce pourcentage est de 12,6% chez les salariés protégés.

### • Comment appréhende-t-on la pauvreté ?

La pauvreté est, à priori, aisée à définir. Un individu ou un ménage est considéré comme pauvre s'il est dans l'impossibilité d'accéder au minimum vital acceptable par les normes de la société dans laquelle il vit. Cependant, la mesure de la pauvreté pose le problème d'identification ce qui concerne à la fois l'évaluation du bien être des individus et la détermination du seuil de pauvreté. En Mauritanie le seuil de pauvreté, qui représente le minimum vital pour qu'un individu puisse satisfaire ses besoins de base, est fixé à 53741 UM par personne et par an pour le seuil de pauvreté modérée et 40709 UM pour la ligne inférieure correspondant à la dépense totale annuelle par personne, qui la norme utilisée par plusieurs Pays.

### I-1-Définition et mesure de la pauvreté :

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel, qui concerne à la fois le revenu (pauvreté monétaire) et l'accès aux services de base tels que l'éducation et la santé (pauvreté des conditions de vie). La pauvreté monétaire est mesurée par les indices de Foster-Greer-Thorbecke qui se rapportent notamment à l'incidence de la pauvreté (P0 : proportion de la population ayant un niveau de dépenses inférieur au seuil de pauvreté), à la profondeur de la pauvreté (P1 : écart relatif de la dépense moyenne des pauvres par rapport au seuil de pauvreté) et à la sévérité de la pauvreté (P2 : indicateur d'écart similaire à P1 qui donne cependant plus de poids aux dépenses des plus pauvres<sup>1</sup> Il n'a pas encore été calculé un seuil de pauvreté spécifique à la Mauritanie. Le seuil de pauvreté utilisé pour les enquêtes EPCV de 1990 et 1907 est de 1 dollar par personne et par jour (soit 53.841 UM en 1996). Le seuil de l'extrême pauvreté, quant à lui, était de 40.701 UM en 1996<sup>2</sup>.

### I-2 Indicateurs de pauvreté, régions et milieu :

La présentation des indicateurs de pauvreté spatiale appelle deux observations méthodologiques préliminaires.

En premier lieu, la ligne de pauvreté utilisée dans la présente étude est celle qui a été estimée lors d'une recherche antérieure sur la Mauritanie, utilisant les mêmes bases de données.

En effet, alors que les seuils de pauvreté absolue déterminés dans ce pays s'appuyaient sur un équivalent international, sans qu'il puisse être affirmé qu'ils conduisaient à des profils de pauvreté cohérents<sup>44</sup>, l'estimation d'une nouvelle ligne de pauvreté par la méthode du coût des besoins de base mettait en évidence une certaine fécondité analytique.

A cet égard, l'appréhension de cette dernière pour l'année 1990 a été réalisée en deux temps. Premièrement, une ligne de pauvreté alimentaire fondée sur le coût des besoins de base a été déterminée en prenant en compte un groupe de référence supposé être typiquement pauvre, pour lequel les besoins nutritionnels ont constitué l'ancrage quant à la détermination des besoins alimentaires de base, et en procédant, à partir du panier de biens sélectionnés, à une évaluation aux prix locaux de chaque région, afin d'élaborer une ligne de pauvreté alimentaire par région. A cet égard, quatre lignes de pauvreté ont été déterminées : «Nouakchott», «Autres villes», «Rural Fleuve» et «Rural autre» — région de référence. De ce fait, une personne est pauvre si elle vit dans un ménage n'ayant pas la capacité d'acquérir le coût d'un panier de biens alimentaires de référence, choisi pour fournir l'énergie nutritionnelle alimentaire adéquate de 2 120 calories par jour.

Deuxièmement, l'évaluation de la part des dépenses non alimentaires a nécessité une méthode d'investigation différente, notamment à cause de l'insuffisance des données en matière de prix non alimentaires. A cet égard, une option possible — bien que normative — a consisté à déterminer économétriquement un niveau de la dépense non alimentaire impliquant une substitution en termes de biens de base inhérents à la ligne de pauvreté alimentaire. De ce fait, les lignes de pauvreté totale — alimentaire et non alimentaire — s'élèvent à 28 674, 27322, 32400 et 35791 ouguiyas par tête et par an, respectivement, dans le «Rural autre», le «Rural fleuve», les «Autres villes» et «Nouakchott». Par ailleurs, les lignes de pauvreté de 1990 ont été calculées aux prix de 1996 en considérant un taux d'inflation de 40,9 pour cent au cours de la période 1990-96<sup>47</sup>, ce qui génère des seuils de pauvreté pour 1995-96 de 40 402, 38 498, 45 651 et 50 430 ouguiyas par tête et par an, respectivement, dans le rural autre, le rural fleuve, les autres villes et Nouakchott. Ces seuils relatifs peuvent être interprétés comme des déflateurs permettant d'établir la comparabilité de bien-être des dépenses nominales par tête selon les différentes régions<sup>48</sup>. La normalisation des dépenses par rapport au «rural autre» conduit à utiliser une ligne commune de pauvreté de 40 402 ouguiyas. Par conséquent, la présente recherche considère que ces niveaux de dépenses des ménages par tête et par an sont susceptibles de représenter des seuils de pauvreté régionaux adéquats pour appréhender la pauvreté en Mauritanie en 1990 et 1995-96. Toutefois, comme cela sera ultérieurement précisé, la comparaison des dépenses entre les deux dates a nécessité quelques ajustements.

En deuxième lieu, la présentation des indicateurs de pauvreté des ménages est accompagnée de l'erreur type asymptotique<sup>3</sup>

De ce fait, la statistique rapport entre une mesure de la pauvreté et l'erreur type — suit une distribution asymptotique normale avec une moyenne nulle et une variance unitaire, et peut être utilisée pour constituer une distribution d'intervalle de confiance pour les mesures de la pauvreté. Plus grande est la valeur du t, plus grande est la précision avec laquelle une mesure de la pauvreté peut être estimée pour un échantillon donné.

## **II- synthèse du diagnostic social, économique ;la pauvreté dans les conditions de vie :**

Les données relatives à la pauvreté des conditions de vie, qui se rapporte au degré d'accessibilité des services sociaux de base, témoignent d'une amélioration globale des indicateurs sociaux. Cependant, les niveaux et la qualité de ces indicateurs restent en deçà des normes souhaitables. Ils confirment d'autre part d'importantes disparités géographiques qui recourent largement celles mises en évidence par les indicateurs de pauvreté monétaire

### **II-1 synthèse du diagnostic social, économique :**

Dynamique et dividende démographique, Selon les données issues des RGPH, la Mauritanie comptait 3 537 368 habitants en 2013 contre 2 508 159 habitants en 2000 ; 1 864 236 habitants

en la Mauritanie devraient devenir un pays majoritairement urbain vers 2025. A cet horizon, la population compterait 4.690.927 habitants et serait de 5.278. 457 habitants en 2030. de la pauvreté des populations rurales en particulier et des inégalités de genre, Les efforts du gouvernement dans les domaines de l’emploi et de l’insertion ont été axés, ces dernières années, en plus de l’effet de la croissance économique soutenue, sur l’élaboration des stratégies, la mise en place des structures, le développement des outils et des approches et la mise en œuvre des programmes, Au niveau national, le taux de chômage est estimé en 2014 à 12,85% (enquête EPCV) et 10,1% en 2012 <sup>4</sup>.

**II-2 Le profil de la pauvreté :**

Le profil de la pauvreté permet de cerner son caractère multidimensionnel qui se manifeste principalement sous: la pauvreté monétaire ; la pauvreté dans les conditions de vie.

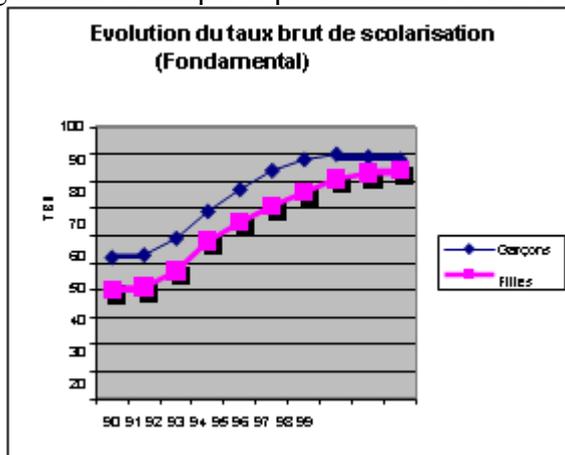
**1) La pauvreté monétaire :** Cette approche s’appuie sur le revenu. Le revenu comptabilise tout ce que gagnent les personnes vivant habituellement sous un même toit et mettant en commun tout ou partie de leurs revenus personnels. C’est ce que l’on appelle alors un ménage, même si cet ensemble de personnes se réduit à une seule personne. Le seuil de pauvreté utilisé pour les enquêtes EPCV, tel que fixé par la Banque Mondiale, est de 1 dollar par personne et par jour, aux prix constants de 1985. Le seuil de l’extrême pauvreté, quant à lui, correspond à un niveau de consommation de 270 dollars par tête et par an. Le tableau 1 donne l’évolution des seuils de pauvreté et d’extrême pauvreté appliqués en Mauritanie depuis 1990 et actualisés suivant le taux d’inflation

**2) La pauvreté dans les conditions de vie :**

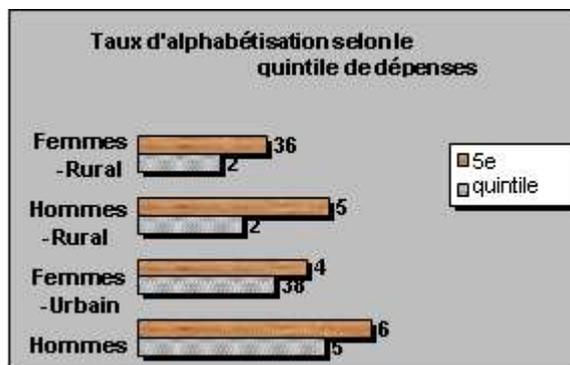
Les données relatives à la pauvreté des conditions de vie, qui se rapporte au degré d’accessibilité des services sociaux de base, témoignent d’une amélioration globale des indicateurs sociaux. Cependant, les niveaux et la qualité de ces indicateurs restent en deçà des normes souhaitables. Ils confirment d’autre part d’importantes disparités géographiques qui recourent largement celles mises en évidence par les indicateurs de pauvreté monétaire.

**- L’éducation ;**

a) l’évolution du secteur éducatif s’est traduite ces dernières années par une progression rapide du taux brut de scolarisation primaire (enseignement fondamental) ; celui-ci est passé de 45% (89/90) à 86% (1999/2000). Les données indiquent un rattrapage spectaculaire vis-à-vis des pays de la sous-région et mettent en évidence l’alignement des taux de scolarisation des filles (81%) sur celui des garçons (87,6%). La disparité entre sexes reste par contre très prononcée dans les autres ordres d’enseignement où les filles ne représentent que 41% des élèves du secondaire, à peine 3% de l’enseignement technique et professionnel et 15% de l’enseignement supérieur.



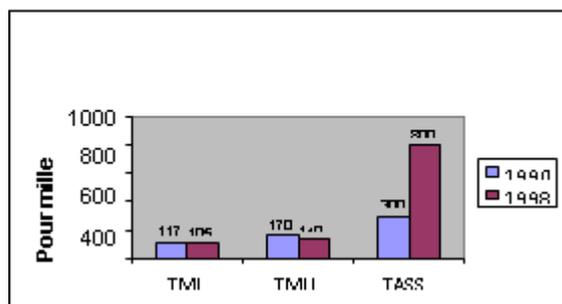
b) L'alphabétisation a connu des progrès importants, le taux d'analphabétisme chez les adultes étant passé de 61,1% en 1990 à 42% en 1998. Les données des enquêtes EPCV montrent que les populations dont les dépenses sont les plus faibles sont celles qui sont les plus affectées par l'analphabétisme. On note, cependant, que ces disparités sont moins importantes chez les hommes en milieu urbain<sup>5</sup>



**- La santé**

Malgré l'insuffisance des données et la fiabilité relative des informations disponibles, les différents indicateurs de santé se sont globalement améliorés, quoique de manière moins spectaculaire que ceux de l'éducation. Ainsi, entre 1990 et 1998, l'espérance de vie à la naissance (EVN) est passée de 47 à 54 ans, alors que les taux de mortalité infantile (TMI) et infanto-juvénile (TMIJ) ont baissé respectivement de 117‰ et 170‰ à 105‰ et 140‰. L'indice de fertilité (IF) est passé de 6,1 à 5,4, tandis que le taux de prévalence du VIH/SIDA (TPVIH) est resté relativement stable, aux alentours de 0,5%. Sur la même période, le taux d'accessibilité des structures sanitaires (TASS), dans un rayon de 10km, est passé de 30% à 80%.

**Evolution de certains indicateurs de santé entre 1990 et 1998**



Cette situation s'explique principalement par l'insuffisance de la couverture vaccinale (notamment en milieu rural, du fait de la suspension, depuis quelques années, des activités des équipes mobiles de vaccination), le faible recours à l'utilisation des contraceptifs, aux consultations prénatales et aux accouchements assistés, ainsi que par un accès insuffisant aux visites curatives des enfants de moins de 5 ans, et la faiblesse de la prévention et du traitement des maladies infectieuses (Sida, paludisme, diarrhées, infections respiratoires, etc.). Elle s'explique également par la disponibilité insuffisante des médicaments essentiels, notamment depuis 1998, l'inadéquation de la qualification et de la répartition du personnel, liées aux problèmes de formation, de rémunération et de motivation ainsi que par une stagnation, en termes réels, des dépenses publiques de santé.<sup>6</sup>

**- L'accès à l'eau potable :**

a - En matière d'accès à l'eau potable, le taux de raccordement a connu une évolution modeste, passant de 15,4% en 1990 à 19,1% en 1996. Dans huit régions, le taux est inférieur à 10% et dans cinq il n'atteint pas 5%. La situation est plus favorable si l'on se réfère à l'indicateur « points d'eau par village » qui a atteint en 1998 un taux moyen de 60% (hors Nouakchott). Cette moyenne cache cependant d'importants écarts entre les régions : les taux, relativement satisfaisants pour le Brakna (95%) et le Trarza (143%), sont en revanche inférieurs à 50% dans sept wilayas (deux Hodhs, Assaba, Gorgol, Adrar, Tagant et Nouadhibou).

b- En milieu urbain, l'eau consommée provient encore principalement d'achats aux revendeurs d'eau (52% en 1996). Le reste de l'approvisionnement s'opère par le réseau d'adduction d'eau potable (29%), les fontaines publiques (7,6%) et les puits (9,7%). La consommation d'eau reste encore très faible faute de ressources : 40 litres/jour en moyenne à Nouakchott, mais seulement de 13 à 22 litres/jour dans les quartiers précaires où vit la moitié de la population de la ville. Dans ces quartiers, le prix de l'eau se situe autour de 2 dollars le m<sup>3</sup> (selon les saisons), soit 7 fois le prix payé par les abonnés au réseau de la SONELEC. L'approvisionnement en eau se fait dans des conditions d'hygiène plus précaires encore en milieu rural où plus de 77% des ménages consomment l'eau provenant de puits et 13% du fleuve, des rivières, lacs ou des eaux de pluie.<sup>7</sup>

**III- Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté :****Les objectifs et domaines priorités pour 2011-2015 :**

. Pour réaliser les ambitions retracées dans la cadre de la vision stratégique ci-dessus, les objectifs quantitatifs majeurs poursuivis par le gouvernement au cours des cinq années à venir sont :

a- ramener l'incidence de la pauvreté à 25% et celle de la pauvreté en milieu rural à 35%. - porter le PIB par tête d'habitant à plus de 1260 dollars, le taux de croissance du PIB par an à 5,6% et le taux d'investissement (en % du PIB) à 24,5%.

b- maintenir le taux d'inflation à 5%.

c- assurer un accès universel à une éducation de base de qualité d'une durée minimale de 9 ans et ramener le taux d'analphabétisme chez les adultes âgés de plus de quinze ans à moins de 5%.<sup>8</sup>

d- Le potentiel de croissance de l'agriculture irriguée devrait être atteint notamment à travers :

- la promotion de la culture du riz (environ 45 000 ha) ou l'augmentation de l'intensité culturale jusqu'à 1.6 ; (ii) la diversification de la production agricole avec l'introduction dans les systèmes de culture de fruits et légumes, de cultures fourragères et d'agroforesterie ; l'extension de petits périmètres irrigués ; la réhabilitation de grands périmètres (Rkiz, Boghe, Kaedi, Fouggleita) ; l'aménagement de 1.000 ha nouveaux en décrue dans la plaine de Nasra l'étude et l'aménagement de 10.000 ha irrigués nouveaux pour la canne à sucre ; et la réorganisation.

e- foncière et domaniale à travers l'élaboration de schémas de structures qui prennent en compte la réalité, notamment pour la haute vallée.

f- En outre, compte tenu de l'importance du développement de l'agro-business (lait, viande blanche/rouge, légumes, etc.) et de l'orientation vers la promotion des filières porteuses, il est d'ores et déjà envisagé la création d'une institution financière pour le financement des activités de ces filières.

g- L'objectif principal défini pour l'élevage est d'assurer son intégration à l'économie tout en renforçant son rôle stratégique en matière de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. La filière de transformation des sous-produits de l'élevage bénéficiera d'une attention particulière.

h - Les orientations stratégiques définies dans la lettre de politique de développement de l'élevage sont toujours pertinentes et maintenues.

I - Les orientations ci-dessus mentionnées seront concrétisées par le biais d'appuis institutionnel, technique, scientifique et financier au niveau des filières

j - En outre, l'institution financière envisagée pour le financement des activités des filières de l'agriculture pourra prendre en charge le crédit à l'élevage.

k - Dans le domaine de l'aménagement rural, le principal objectif est de renforcer la maîtrise des eaux et de faciliter l'accès aux zones de production.

#### IV-2 Développement urbain :

En matière de développement urbain, les orientations retenues au cours des années passées relatives au renforcement du niveau d'équipement et des infrastructures des villes et à l'amélioration du cadre institutionnel régissant leur développement, demeurent pertinentes. Ces orientations visent à :

a) maîtriser, contrôler et réguler la croissance des villes en mettant en œuvre des outils fonctionnels adaptés à leur évolution et à leur gestion.

b) rénover les quartiers précaires des villes dans le but de les intégrer aux quartiers réguliers.

c) soutenir le développement économique des villes pour en faire de véritables moteurs de croissance économique et de développement durable.

d) améliorer l'accès aux services de base.

e) viabiliser et commercialiser des terrains à usage d'habitat.

f) renforcer les capacités des acteurs publics et privés impliqués.

### **B -Microfinance et microentreprise :**

Compte tenu de l'importance du secteur et de la nécessité d'avoir une vision commune et une démarche concertée afin d'en assurer le développement harmonieux, le Gouvernement a adopté en 2003 une stratégie nationale de la microfinance qui demeure pertinente pour le troisième plan d'actions du CSLP.

a- Le but stratégique est de disposer d'un secteur de la microfinance viable et pérenne relevant du secteur privé et intégré au secteur financier, diversifié sur les plans de la forme institutionnelle et de l'offre de produits et services. Le secteur devra également être innovateur, assurer une couverture satisfaisante de la demande solvable de services micro financiers, sur l'ensemble du territoire, et opérer dans un cadre politique, légal, réglementaire et fiscal adapté et favorable.

b- Les actions suivantes seront mises en œuvre au cours de la période 2011-2015 : (i) révision du plan d'actions de la SNMF et de son budget; (ii) renforcement des capacités techniques et financières des IMFs ; (iii) implantation des mutuelles de crédit et d'épargne dans les zones rurales ; (iv) création d'une structure de refinancement des institutions de micro finance ; (v) élaboration d'un régime fiscal aux IMFs conformément à l'ordonnance 2007/005 ; (vi) mise en place de structures faîtières dans lesquelles les IMF seraient regroupées (cette procédure déjà entamée devrait être achevée au courant de l'année 2011) ; (vii) mise en place d'une centrale d'informations spécifiques aux IMFs ; (viii) adoption et diffusion du plan comptable spécifique à la microfinance ; (ix) acquisition et implémentation d'une application informatique qui permettrait aux usagers du secteur d'utiliser le plan comptable spécifique à la Micro finance, dans de meilleures conditions d'efficacité et de célérité ; (xi) renforcement de la capacité de supervision de la Micro finance notamment par la constitution d'un corps d'inspecteurs dédiés uniquement à ce secteur et ; (xii) redynamisation de l'APROMI<sup>9</sup>.

### **C- Cadre macro-économique stabilisé et sain :**

1-. Au cours de l'année 2010, la croissance globale devrait se situer à 5,2% hors secteur pétrolier, soutenue par :

(i) l'orientation à la hausse des prix des matières premières et la reprise de la demande mondiale (ii) les mesures prévues par les autorités pour soutenir la campagne agricole 2010/2011; (iii) l'augmentation des capacités d'offre d'électricité de la SOMELEC; et (iv) la relance du secteur du BTP. L'inflation devrait être limitée à 4,8 % pour l'année 2010 et le déficit budgétaire de base hors pétrole à 3,8 % du PIB non pétrolier à travers des mesures de renforcement des recettes et de maîtrise des dépenses. Le déficit courant de la balance courante devrait s'élever à 11,9 % du PIB contre 12,7% en 2009. Cette amélioration est la conséquence de la reprise attendue des

secteurs d'exportation et l'orientation à la hausse des prix des matières premières (fer, cuivre, or). Ainsi les réserves de change s'établiront à 2,5 mois d'importations à la fin de l'année 2010 contre 2,2 fin 2009.

2- A moyen terme, l'objectif fondamental du Gouvernement sera de créer les conditions propices à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Dans cette perspective, les autorités entendent poursuivre pour la période 2011-2015 des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles permettant : (i) d'atteindre un taux de croissance moyen annuel du PIB de 5,5% ; (ii) de contenir l'inflation pour la maintenir à 5% en fin de période; (ii) de ramener le déficit budgétaire à 5,6% du PIB hors pétrole en moyenne sur la période, et ; (iii) de porter les réserves de change à l'équivalent de près de 4 mois d'importations à l'horizon 2015.

3- Sur la période 2011-2015, le profil de croissance retenu (5,5% par an) est prudent, dans la mesure où il n'intègre pas d'hypothèses de mise en exploitation d'autres gisements pétroliers en dehors de celui du champ Chinguetti, ni l'impact de projets dont le financement est incertain.

4- Le principal déterminant de la croissance demeure le secteur tertiaire. Les services de transports/télécommunications, du commerce/ hôtelleries et des services bancaires et d'assurance contribueront à cette croissance respectivement à hauteur de 0,5%, 0,8% et 1%.<sup>10</sup>

### III-2 La pauvreté recule dans notre pays :

On constate qu'au cours de la période séparant les deux enquêtes auprès des ménages qui ont permis l'élaboration des profils de pauvreté en Mauritanie que le pourcentage de pauvres a baissé dans le pays.

Ce pourcentage est passé de 56,6% en 1990 à 50% en 1996. La baisse du pourcentage de pauvres s'est aussi accompagnée d'un recul de la gravité de la pauvreté. Ainsi la profondeur et la sévérité sont passées respectivement de 28,2% et 18,1% en 1990 à 18,5% et 9,2% en 1996. La baisse de ces indicateurs signifie que ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté sont dans une situation moins dramatique qu'en 1990. Notons tout de même que le recul de la pauvreté ne s'est pas fait de manière uniforme sur l'ensemble du territoire national. Certaines régions ont enregistré une baisse significative de la pauvreté.

Il s'agit notamment de Nouakchott et du Rural Fleuve qui ont vu le pourcentage d'individus vivant en deçà de la ligne de pauvreté passer respectivement de 36,1% et 73,8% en 1990 à 21% et 60,7% en 1996. Le recul de la pauvreté dans les Autres Villes est identique à celui observé au niveau national, il est de 6 point. Le Rural Autre est, quant à lui, le seul milieu à connaître une légère aggravation de la pauvreté. Le pourcentage d'individus vivant en deçà du seuil de pauvreté est passé de 69,3% à 71,7%. Cette augmentation de l'incidence de la pauvreté ne s'est fort heureusement pas accompagnée de son aggravation. En effet, la profondeur et la sévérité de la pauvreté dans ce milieu sont respectivement de 29,1% et 15,2% en 1996 contre 38,7% et 26,3% en 1990.

L'extrême pauvreté a enregistré une importante baisse par rapport à 1990. Les individus qualifiés d'extrême pauvres, c'est à dire ayant une dépense par tête et par an inférieure à 40701 UM, sont passés de 44,7% de la population en 1990 à 32,6% en 1996. Mais contrairement à la pauvreté l'extrême pauvreté est en recul au niveau de toutes les zones. Les ultra pauvres représentent respectivement 7,7%, 21,9%, 37% et 52,5% de la population de Nouakchott, des Autres Villes, du Rural Fleuve et du Rural Autre en 1996 contre 25,1%, 31,1%, 60,6% et 57,9% en 1990.

La baisse de l'incidence de la pauvreté dans notre pays s'est accompagnée d'une nette amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi, le taux de scolarisation, le taux d'alphabétisation, la couverture vaccinale, l'accès à l'eau potable et la situation sanitaire de la population ont accompli au cours de la dernière décennie des progrès notables.

.En termes de dynamique, on constate que la pauvreté urbaine a reculé beaucoup plus vite, avec des rythmes d'évolution toutefois différents entre la capitale et les autres villes. En milieu rural, l'évolution est plus contrastée : l'incidence a reculé de 13 points dans la Vallée du fleuve tandis

que la situation s'est détériorée dans les autres zones rurales (Centre et Sud). La réduction de l'extrême pauvreté touche toutes les strates régionales, même si elle concerne plus le Rural Fleuve et Nouakchott que les Autres Villes et le Rural Autre.

### **Conclusion**

L'analyse de la pauvreté en Mauritanie montre sans équivoque que celle-ci sévit particulièrement dans les zones rurales. C'est dans le milieu rural que son incidence est la plus importante, parfois plus de 70%. C'est aussi dans ce milieu les autres indices de mesures de la gravité de la pauvreté sont les plus élevés ; à cela s'ajoute le fait que les populations de ce milieu détiennent les contributions les plus importantes à la pauvreté. Cette analyse permet en outre de mettre en évidence que les zones pluviales sont les plus affectées par la pauvreté et l'extrême pauvreté. Dans ces zones la pauvreté a même légèrement progressé alors que dans le reste du pays elle enregistre une baisse significative. Dans les zones urbaines la pauvreté et l'extrême pauvreté sont en recul par rapport à leur niveau de 1990.

L'étude de la pauvreté selon les groupes socio-économiques indique que les éleveurs, agriculteurs et les indépendants non agricoles du milieu rural sont les plus pauvres. En terme de vulnérabilité les ménages dirigés par une femme, particulièrement les ménages monoparentaux et les groupes sus mentionnés doivent être les premiers bénéficiaires des importants efforts que l'Etat a mis en place pour éradiquer dans un avenir proche la pauvreté de notre pays.

En définitive, il est prématuré pour trancher entre ces deux points de vue puisque le niveau de développement des activités du micro-crédit est encore à ses premiers pas en Mauritanie et il faudrait au moins une décennie pour pouvoir juger et voir quel est l'impact réel d'une telle expérience qui certes commence à avoir du succès auprès des populations dans les quartiers défavorisés de la capitale, mais aussi dans les villes intérieures du pays.

#### **\* Liste des abréviations :**

<b>ACE</b>	<b>AfricaCoast to Europe</b>
<b>ADC</b>	<b>Association de Développement Communautaire ADER Agence de Développement de l'Energie Renouvelable</b>
<b>ADSL</b>	<b>Asymmetric Digital Subscriber Line</b>
<b>ADU</b>	<b>Agence pour le Développement Urbain</b>
<b>AEMP</b>	<b>Agence d'Exécution des Microprojets</b>
<b>AEP</b>	<b>Adduction d'Eau en Eau Potable</b>
<b>AGR</b>	<b>Activité Génératrice de Revenu</b>
<b>AIS</b>	<b>Automatic Identification System</b>
<b>AMEXTIPE</b>	<b>Agence mauritanienne d'exécution des travaux d'intérêt public ANAC Agence Nationale de l'Aviation Civile</b>
<b>ANAIR</b>	<b>Agence Nationale d'Appui à l'Insertion des Réfugiés</b>
<b>ANAPEJ</b>	<b>Agence nationale de promotion de l'emploi des jeunes</b>
<b>ANAT</b>	<b>Agence Nationale d'Aménagement du Territoire ANEPA Agence Nationale d'Eau Potable et d'Assainissement</b>
<b>ANRPTS</b>	<b>Agence Nationale des Registres des Populations et des Titres Sécurisés</b>
<b>APAUS</b>	<b>Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services</b>
<b>APC</b>	<b>Approche Par Compétence</b>
<b>APD</b>	<b>Aide Publique au Développement Permanent</b>
<b>APE</b>	<b>Accord et Partenariat Economique</b>
<b>APE</b>	<b>Association des Parents d'Elèves</b>
<b>APROMI</b>	<b>Association des Professionnels de la Micro-Finance</b>

**\*Bibliographie & Références :**

- Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en Mauritanie, JANVIER 2001. .
- Etat de la pauvreté en Mauritanie, Ministère des Affaires Economiques et du Développement.
- Définitions et approches de la pauvreté, bsi-economics.org.
- Plan d'action 2011 – 2015 en Mauritanie. .
- 2011 Fonds monétaire international Août 2011, Rapport du FMI n° 11/252.
- 1997b. Croissance économique, pauvreté, et inégalité des revenus en Afrique subsaharienne, Bordeaux, document de travail n°11, Université Montesquieu- Bordeaux IV, Centre d'économie du développement. .
- 1998a. Pauvreté et choix méthodologiques, Bordeaux, document de travail n°22, Université Montesquieu- Bordeaux IV, Centre d'économie du développement. .
- 1999. Pauvreté, ménages et genre en Afrique subsaharienne. Nouvelles dimensions analytiques, Bordeaux, série de recherche n°3, Université Montesquieu- Bordeaux IV, Centre d'économie du développement.
- McKay, A., Houeibib, C.A.O 1992. Profil de pauvreté en Mauritanie I, Nouackchott, Ministère du plan, Février. .
- Ons 1997. Profil de pauvreté en Mauritanie 1996, Nouackchott, volume I, Ministère du plan, Mai. p10(9)
- Quirk, J.P., SaposnikR. 1962. «Admissibility and measurable utility functions», Review of economic studies, vol.29.
- The economic journal, n°108, septembre.
- Ravallion, M. 1998. Poverty in theory and practice, Washington, LSMS, working papers n 133, Banque mondiale.
- Ravallion, M., Jyotsna, J. 1996. «Growth divergence due to spatial externalities», Economic letters, vol.53, n°2. .
- Sen, A. 1976. «Poverty: an ordinal approach to measurement», Econometrica, vol. 44, n°2.p 33 (10)
- —. 1987. The standard of living. Amsterdam, North- Holland.

**\*Annexes :****Annexe1: Objectifs Chiffrés du CSLP à l'horizon 2015**

Indicateur	Situation de référence		Situation actuelle		Cibles 2015
	Année	Valeur	Année	Valeur	
<b>REDUCTION DE LA PAUVRETE</b>					
1. Incidence de la pauvreté (OMD)	2004	46,7%	2008	42%	25%
2. Indiced'extrêmepauvreté	2004	28,8%	2008	26,8%	16%
3- Nombre de pauvres (en milliers)	2004	1 320	2008	1 284	924
4- Profondeur de la pauvreté	2004	15,3%	2008	13%	7%

5.	5- Sévérité de la pauvreté	2004	6,9%	2008	5,7%	4%
6.	6-Indice de Gini	2004	39,3%	2008	39,7%	40,5%
7.	7-Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale(OMD)	1990	4,6%	2008	6,3%	>10%
46.	18-Rapport filles/garçons au secondaire(OMD)	2004	85%	2009	85%	100%
47.	19-Taux de réussite au BAC	-	-	2009	17%	30%
48.	20-Le nombre d'étudiants du supérieur	-	-	2009	15200	15800
49.	21-Nombre de formés aux écoles et centres de FTP	2004	999	2008	1470	2868
50.	22-Taux d'analphabétisme des adultes (15 ans et plus) (OMD)	2004	42,5%	2008	38,5%	15%
51.	23-Taux d'analphabétisme des adultes femmes par rapport aux adultes hommes (15ans et plus) (OMD)	2004	17,3	2008	15,5%	5%
52.	24-Nombre d'infrastructures culturelles,socio-éducatives et sportives créées ouréhabilitées	-	-	2009	7	20
53.	25-Taux de couverture sanitaire dans un rayon de 5 KM	2004	40,6%	2007	40,3%	100%
54.	26-Ratio Infirmiers /population	-	-	2010	1pour 1.593	1 pour 1.414
55.	27-Espérance de vie à la naissance (ans)	2004	53,6%	2008	56	63
56.	28-Taux de mortalité infantile (pour 1000) (OMD)	2000	87	2007	77	40
57.	29-Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000) (OMD)	2000	135	2007	122	55
58.	30-Taux de mortalité maternelle (pour 100.000) (OMD)	2000	747	2007	686	300
59.	31-Morbidité confirmée du paludisme	2004	-	2009	22%	nd
60.	32-Taux de couverture vaccinale des maladies cibles du PEV (enfants de 0 23 mois)	2004	79%	2008	68,8%	95%
61.	33-Taux de prévalence du VIH/SIDA(OMD)	2004	0,5	2000	0,5%	<1
62.	34-Taux de malnutrition (poids pour âge) chez les enfants<5 ans(OMD)	2004	39,5%	2004	30,2%	10%
63.	35-Taux de succès thérapeutique du traitement de la tuberculose	-	-	2009	69%	85%
64.	36-Indice de fécondité	2000	4,7	2000	4,7	3,6
65.	37-Budget alloué au secteur de la	-	-	2006/2009	4,5	15%

**Annexe2** Cadre macroéconomique 2011-2015

Années/Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Croissance économique et prix (Variation en %)</b>					
PIB réel (base 1998 = 100)	5,2	5,2	6,2	7,8	4,7
PIB réel hors pétrole (base 1998 = 100)	5,5	5,2	6,2	7,9	4,3
PIB réel du pétrole (base 1998 = 100)	-19,7	-2,6	-2,6	-9,9	75,5
Déflateur du PIB	5,5	-0,3	-0,3	0,9	0,7
Taux d'inflation (IHPC)/ Moyenne annuelle	5,2	5,1	5,0	5,0	5,0
<b>Compte courant extérieur (inclus transferts officiels et pétrole) (en % du PIB)</b>					
Balance des biens et services	-13,9	-14,0	-10,2	-5,8	-4,4
Exportations	58,3	54,5	53,5	54,3	52,8
Importations	72,2	68,4	63,7	60,1	57,3
Revenus nets	1,1	0,0	-0,3	-0,2	-0,2
Transferts nets	4,8	3,9	3,3	3,4	3,1
<b>Budget de l'État ( % du PIB hors pétrole)</b>					
Recettes et dons	24,0	22,8	22,9	21,7	22,5
Recettes (hors pétrole)	23,0	21,8	22,0	20,8	21,3
Recettes (hors dons et pétrole)	21,2	20,8	20,9	19,9	20,8
Dont: Recettes fiscales	13,6	14,0	14,3	13,7	13,8
Dépenses et prêts nets	26,7	25,2	25,0	23,0	23,0
Dépenses hors intérêts	24,8	23,2	23,2	21,2	21,4
Dépenses courantes	18,4	17,6	17,3	16,1	16,1
Dépenses d'équipements et prêts nets	8,3	7,6	7,7	6,8	6,5
Intérêts nets	1,9	2,0	1,8	1,7	1,6
Solde budgétaire (inclus dons)	-2,7	-2,4	-2,1	-1,3	-0,5
Solde budgétaire (hors dons et pétrole)	-5,5	-4,4	-4,0	-3,1	-2,2
Solde budgétaire (inclus dons et hors pétrole)	-3,7	-3,4	-3,0	-2,2	-1,7
Solde budgétaire de base (inclus dons et hors pétrole)	-1,6	-0,7	-0,4	0,2	0,9
<b>Pour mémoire</b>					
PIB nominal (en Milliards UM)	1100,1	1153,2	1220,1	1323,2	1409,0
PIB nominal hors pétrole (en Milliards UM)	1071,5	1124,1	1191,0	1296,6	1361,5
PNB par tête (en \$US)	1180	1208	1248	1322	1374
Taux de change moyen UM/\$US (fin de période)	275,8	275,8	275,8	275,8	275,8
Production moyenne du pétrole (milliers de barils / jour)	7,0	7,0	7,0	7,0	12,3
Population (millions)	3,4	3,5	3,5	3,6	3,7

<sup>1</sup>1997b. Croissance économique, pauvreté, et inégalité des revenus en Afrique subsaharienne, Bordeaux, document de travail n°11, Université Montesquieu- Bordeaux IV, Centre d'économie du développement. .p6

<sup>2</sup>Plan d'action 2011 – 2015 enMauritanie. . p19

<sup>3</sup>Ravallion, M., Jyotsna, J. 1996.«Growth divergence due tospatial externalities», Economic letters, vol.53, n°2. . p10

<sup>4</sup>1987. The standard of living. Amsterdam, North- Holland. P11

<sup>5</sup>Ravallion, M., Jyotsna, J. 1996.«Growth divergence due tospatial externalities», Economic letters, vol.53, n°2. . p10

<sup>6</sup>Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en Mauritanie, JANVIER 2001..p 12(8) p15(16)

<sup>7</sup>Ons 1997. Profil de pauvreté en Mauritanie 1996, Nouackchott, volume I, Ministère du plan, Mai. .p10

<sup>8</sup>Sen, A. 1976. «Poverty: an ordinal approach to measurement», Econometrica, vol. 44, n°2.p 33 (10)

<sup>9</sup>1998a. Pauvreté et choix méthodologiques, Bordeaux, document de travail n°22, Université Montesquieu- Bordeaux IV, Centre d'économie du développement. .p21

<sup>10</sup>Etat de la pauvreté en Mauritanie,Ministère des Affaires Economiques et du Développement. P3(12) 17